



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Toulouse, mardi 24 janvier 2017

La Rectrice de l'Académie de Toulouse

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs  
Académiques des Services de l'Éducation Nationale.  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Inspecteurs  
Pédagogiques Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
Enseignement Technique et Enseignement Général  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du second degré  
Messieurs les Présidents de Greta  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'École  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O  
Monsieur le Chef du S.A.I.O.  
Monsieur le Directeur du C.R.D.P  
Mesdames et Messieurs les Délégués Académiques aux Formations  
Professionnelles Initiale et Continue  
Mesdames et Messieurs les Délégués Académiques  
à la Formation Continue.  
**Messieurs les Présidents d'Université**  
*TOULOUSE I (Université des Sciences Sociales)*  
*TOULOUSE II (Université de Toulouse Le Mirail)*  
*TOULOUSE III (Université Paul Sabatier)*  
**Monsieur le Président de l'Institut National  
Polytechnique de Toulouse**  
**Mesdames Messieurs les Directeurs**  
*de l'Institut de la Promotion Supérieure du Travail - TOULOUSE*  
*de l'Institut National des Sciences Appliquées - TOULOUSE*  
*de l'École Nationale d'Ingénieurs de TARBES*  
*du Centre Universitaire J.F. Champollion - ALBI*

**DAFPIC**  
Délégation académique aux  
formations professionnelles  
initiale et continue  
Département Formation Continue  
tout au long de la vie

Référence : ESN/J/01/2017/NK

Dossier suivi par :  
Véronique Joulié

Mail :  
[dafpic@ac-toulouse.fr](mailto:dafpic@ac-toulouse.fr)

Téléphone  
05.36.25.73.09  
Fax  
05 36 25 72 95

Adresse postale :  
CS 87 703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
75, rue Saint Roch  
31400 Toulouse

***Vous voudrez bien assurer la meilleure diffusion de cette circulaire par affichage  
en salle des professeurs et dans les services administratifs***

**Objet : Recrutement 2017- 2018 des conseillers en formation continue  
Décret n°90-426 du 22 Mai 1990  
Note de Service n°90-129 du 14 juin 1990.**

Conformément à la note de service ministérielle susvisée, je vous informe que la  
procédure de recrutement des Conseillers en Formation Continue pour l'année scolaire  
2017 – 2018 est lancée dans l'académie.

### **Campagne de recrutement 2017 des conseillers en formation continue (CFC)**

Les conseillers en formation continue exercent un métier original au sein de l'Éducation  
Nationale. Ils sont le pivot de l'organisation et du développement du Greta. L'académie  
de Toulouse comporte 4 Greta et une DAFPIC sur lesquels les CFC peuvent être  
affectés.



2/3

### **Conditions de recrutement**

**Peuvent faire acte de candidature :**

- les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que les personnels d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'Education nationale ;
- les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps ou à un emploi de catégorie A ;
- les conseillers en formation continue déjà en poste dans une autre académie ;
- les personnels contractuels de catégorie A ;
- les personnels du secteur privé, titulaire au minimum d'un diplôme (ou titre RNCP) de niveau II (licence).

### **Procédure de recrutement :**

Elle comprend trois étapes :

- 1. Une pré-sélection des candidats après étude de leur dossier ;**
- 2. Les candidats pré – sélectionnés participeront à une première série d'épreuves :**
  - Un entretien approfondi avec des représentants de la formation professionnelle continue.
- 3. Les candidats retenus suivront des épreuves d'admission :**
  - Une mise en situation collective
  - Un entretien approfondi avec le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue ou son adjoint et des représentants de la formation continue.

Chacune de ces étapes a pour objectif de sélectionner les candidats les plus à même de répondre au profil et aux exigences de la fonction de CFC.

A l'issue de la procédure de recrutement, sur proposition du délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue et après avis de la commission consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue, la Rectrice arrête la liste d'aptitude annuelle sur laquelle figurent, sans ordre de classement, les candidats retenus.

Il est rappelé que l'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nécessairement recrutement.

Les conseillers en formation continue actuellement en fonction dans une autre académie qui postulent, sont inscrits de droit sur la liste d'aptitude.

La première année d'exercice des fonctions de CFC est une année probatoire durant laquelle ils bénéficient d'une formation leur permettant d'acquérir les compétences spécifiques définies dans le référentiel des activités et compétences (19 janvier 2005). Sur proposition d'un jury, les conseillers en formation continue dont la manière de servir et les aptitudes ont été jugées satisfaisantes au cours de cette année probatoire sont confirmés dans leurs fonctions par décision de la Rectrice.



3/3

**Vous trouverez ci-joint :**

- une fiche descriptive des fonctions de conseiller en formation continue (C.F.C.)
- un calendrier des opérations de recrutement,
- une fiche composition du dossier de candidature,
- une fiche de candidature,
- une note d'information à l'attention du supérieur hiérarchique du candidat.
- le calendrier des réunions d'information collective par GRETA
- la liste des textes réglementaires concernant la fonction de C.F.C.

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

[www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr) – [www.reseau-greta.ac-toulouse.fr](http://www.reseau-greta.ac-toulouse.fr)

Le dossier complet devra être adressé au délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue sous le présent timbre.

Pour les fonctionnaires titulaires ou les agents contractuels de la fonction publique (y compris Greta) 2 exemplaires sont demandés. L'un des deux dossiers sera transmis par la voie hiérarchique revêtu de l'avis ou du visa des autorités compétentes (chef d'établissement, chef de service, inspecteur d'académie ...). Le second dossier sera envoyé directement au délégué académique aux formations professionnelles initiales et continue, à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Toulouse  
DAFPIC - Formation continue  
75, rue Saint Roch  
31400 TOULOUSE**

**Délai de rigueur de réception des dossiers : Mardi 18 avril 2017 cachet de la poste faisant foi**

Des réunions d'information sur le métier de conseiller en formation continue et les conditions d'exercice de ses missions se tiendront les :

- 10 mars 2017 à Toulouse
- 14 mars 2017 à Gourdan - Polignan
- 16 mars 2017 à Montauban
- 17 mars 2017 à Albi

**Pour la Rectrice et par autorisation  
Le Délégué Académique aux Formations Professionnelles  
Initiale et Continue**

**Eric SZMATA**